

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AGRÉMENT DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ET DU DÉPANNAGE POUR LE DÉPANNAGE LE REMORQUAGE ET L'ÉVACUATION DES VÉHICULES SUR LA ROUTE NATIONALE N106 CLASSÉE VOIE EXPRESS DANS LE DÉPARTEMENT DU GARD.

AUTORITE DE L'AGREMENT

La DIR Méditerranée agit pour le compte de la Commission Départementale d'Agrément des Dépanneurs du Gard (Arrêté préfectoral n°30-2024-312-01).

Nom et adresse officiels de l'organisme :

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée
16, rue Zattara – CS 70248
13 331 MARSEILLE Cedex 3
Téléphone : 04 86 94 68 00
Courriel : commande-publique.mef.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr
Adresse Internet (URL) : <http://www.enroute.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/>
Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Accès au dossier d'appel à candidatures :

Les candidats pourront retirer un dossier de consultation sur la plate-forme des achats de l'État :
www.marches-publics.gouv.fr

Ce dossier de consultation comprend :

- le règlement de la consultation pour la présentation d'une candidature et d'une offre ;
- le cahier des charges relatif aux opérations de dépannage, remorquage et évacuation des véhicules légers et Poids lourds;

Demande de renseignement :

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des candidatures. Les demandes seront à adresser par voie électronique sur la plateforme une demande par voie électronique sur la plateforme :

www.marches-publics.gouv.fr

DIR MED DIRMED
SG / MEF / CP
16, rue Zattara – CS 70248
13 331 MARSEILLE Cedex 3
Téléphone : 04 86 94 68 13
Courriel : commande-publique.mef.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Adresse à laquelle les offres / candidatures doivent être envoyées :
commande-publique.mef.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Les offres électroniques sont obligatoires et doivent être transmises via PLACE.

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

DIR MED / SG / MEF / CP
16, rue Zattara – CS 70248
13 331 MARSEILLE Cedex 3
Téléphone : 04 86 94 68 13
Courriel : commande-publique.mef.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr
Adresse Internet (URL) : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse à laquelle les offres / candidatures doivent être envoyées :
commande-publique.mef.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Les offres électroniques sont obligatoires et doivent être transmises via PLACE

OBJET DE LA CONSULTATION

Agrément dans le domaine des transports et du dépannage pour le dépannage et le remorquage des véhicules sur la route express RN106 entre Nîmes et Ales dans le département du Gard.

Classification CPV : 50118400 « Service de dépannage de véhicules à moteur »

Lieu d'exécution : route nationale N106 classée voie express dans le département du Gard du PR 4+550 (carrefour RD926 hors agglomération de Nîmes) au PR 40+003 (entrée d'Ales hors agglomération, giratoire non compris).

L'avis implique : un agrément pour 12 mois, renouvelable par tacite reconduction 4 fois pour les véhicules légers, 6 fois pour les poids lourds.

CONDITIONS DE PARTICIPATION (CANDIDATURE)

Pièces permettant le contrôle de la régularité de la situation du candidat au regard de ses obligations réglementaires, fiscales et sociales :

- ✓ une lettre de candidature (DC1) précisant l'identité du candidat, sa dénomination, son siège social et s'il se présente seul ou en groupement. En cas de groupement, elle indiquera la forme du groupement, les membres du groupement ainsi que le nom de la société mandataire. Elle sera signée par une personne habilitée de chacun des membres du groupement ou accompagnée du pouvoir donné par chaque co-traitant au mandataire pour la présentation du dossier de candidature,

Le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.minefe.gouv.fr>.

- ✓ le pouvoir de la personne habilitée à engager la société,
- ✓ une déclaration du candidat (DC2) attestant qu'il n'est pas en liquidation judiciaire ou, s'il fait l'objet d'un redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- ✓ l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L.324-10, L.341-6, L. 125-1 et L.125-3 du code du travail (article 9 du décret 97-638 relatif au renforcement de la lutte contre le travail illégal),
- ✓ les certificats et attestations prévus à l'article 8 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997 relatif aux obligations sociales et fiscales,
- ✓ l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis de moins de 3 mois).

Pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières du candidat :

- ✓ une liste de références suffisamment explicites pour apprécier les compétences du candidat dans le domaine d'activité équivalent à l'objet de l'agrément ou toute autre information permettant de vérifier sa capacité à gérer le service public de dépannage, notamment la liste récapitulative des contrats obtenus ou en cours d'instruction dans d'autres départements à quelque titre que ce soit,
- ✓ la description détaillée de ses moyens humains et matériels comportant :
 - la liste récapitulative des matériels d'intervention (nombre, caractéristiques techniques, liste des équipements radio-téléphoniques),
 - une copie des cartes grises et autorisations de mise en circulation (cartes blanches) de tous les véhicules dont le candidat dispose au moment du dépôt de la candidature,
 - convention de mise à disposition des véhicules si ceux-ci ne sont pas immatriculés au nom du candidat,
 - copie recto/verso des permis de conduire des salariés concernés.
- ✓ la déclaration du chiffre d'affaires,
- ✓ l'attestation d'assurance justifiant d'une garantie pour un montant suffisant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que le candidat pourrait encourir en raison

de son activité professionnelle : ce document doit impérativement mentionner l'activité de dépannage-remorquage et doit préciser le montant des garanties.

Pièces permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public :

Le candidat devra rédiger une note sur les méthodes et moyens qu'il compte mettre à disposition pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Elle sera complétée par les pièces suivantes : bail commercial « égal à la durée de l'agrément (5 ans pour les VL, 7 pour les PL) » ou titre de propriété des installations, plan de situation et plan de masse du ou des locaux de l'entreprise assortis d'un descriptif complet précisant les modalités de garde.

Les groupements candidats devront préciser la répartition des prestations que chacun des membres s'engage à exécuter.

En cas d'omission d'un certificat et/ou d'une attestation demandés, le candidat devra obligatoirement transmettre les pièces manquantes, sous 48 heures à compter de la demande de la DIR Méditerranée, par tout moyen permettant de donner une date certaine de leur arrivée.

Pièces permettant d'apprécier l'offre technique et tarifaire

1) une offre de prix en euros TTC complétée, datée et signée, hors tarifs réglementés, le candidat indiquera :

- le prix du km aller-retour du remorquage
- le coût journalier du gardiennage pratiqués par l'entreprise.

2) un mémoire technique conforme au cahier des charges VL et PL élaboré par le candidat explicitant l'offre et les moyens qui seront déployés pour réaliser les prestations, objet du présent agrément, accompagné des pièces justificatives (sauf celles déjà fournies au stade de la candidature).

Ce mémoire décrira au moins les points suivants :

- La capacité à intervenir rapidement en tout point du secteur. Si une société ou un groupement est candidat sur plusieurs secteurs géographiques ou s'il intervient déjà sur d'autres secteurs, il précisera si celle-ci est construite avec une contrainte donnée (exemple : semaine d'astreinte obligatoirement différente par secteur) ou si ses moyens lui permettent de traiter l'ensemble des secteurs demandés sur une semaine donnée.
- La performance des moyens mis en œuvre : descriptif des moyens humains et matériels mis en œuvre. Si les moyens matériels et humains décrits sont susceptibles d'être affectés à un autre usage, il conviendra d'indiquer l'ensemble des agréments, conventions, marchés ou autres engagements pris auprès d'autorités publiques, sociétés d'autoroute, constructeur automobile, compagnies d'assurances ainsi que l'éventuelle affectation de ces moyens à une clientèle propre à l'entreprise (dépannage, réparation...)
- La qualité de la prestation en faveur du public : amplitude des jours et horaires d'ouverture au public, description des certifications de normes qualité détenues par l'entreprise, équipements et services mis à disposition de l'utilisateur.

PROCEDURE

Les dossiers de candidature doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Les plis de candidature doivent impérativement contenir :

- le règlement de la consultation signé et accepté,
- les pièces permettant le contrôle de la régularité de la situation du candidat au regard de ses obligations réglementaires, fiscales et sociales,
- les pièces permettant de justifier des capacités professionnelles et financières du candidat,
- les pièces permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et aux exigences des cahiers des charges (VL

et/ou PL).

Les dossiers seront appréciés en fonction des critères pondérés suivant : Comme définis dans le règlement de la consultation et conformément aux Cahiers des Charges (VL et/ou PL),

- 30 % localisation géographique du ou des installations du candidat
- 25 % performance des moyens mis en œuvre par l'entreprise
- 30 % qualité de la prestation au public
- 15 % Critère d'évaluation de tarification

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Numéro de référence attribué à la consultation : **DIRMED-26-006**

Date limite de réception des candidatures : 28/08/2026 à 22h00

CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES

1) Les candidatures devront être adressées **par voie électronique uniquement.**

DIR MED / SG / MEF / CP

16, rue Zattara – CS 70248

13 331 MARSEILLE Cedex 3

Téléphone : 04 86 94 68 13

Courriel : commande-publique.mef.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

- soit par voie électronique. Les candidats remettent leur candidature à l'adresse suivante :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le candidat devra suivre le fonctionnement et le mode d'emploi de la plate-forme de dématérialisation citée ci-avant. Il déposera son dossier sous la référence indiquée dans l'AAPC figurant sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

1) les dossiers et les candidatures qui parviendraient après la date et l'heure limite fixée, ne seront pas retenus.

2) le dossier des candidatures portera la mention suivante :

**« Agrément pour le dépannage, le remorquage et l'évacuation des véhicules sur la route
express N106-dans le département du Gard »**

PROCEDURE DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal Administratif de Nîmes

Adresse : 16, avenue Feuchères Code postal : CS 88010 30941 Ville : Nîmes cedex 09

Téléphone : 0466273700 Télécopieur : 0466361179

Courriel : greffe.ta.nimes@juradm.fr

Adresse Internet (URL) : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>